

## Protection de l'Etat de droit

Par **Melah**, le 18/11/2012 à 15:33

Bonjour à tous [smile4]

J'aimerais savoir qui assure aujourd'hui en France la protection de l'Etat de droit.  
Je pensais à l'ONU au niveau international bien sûr, et au conseil constitutionnel en France.

Qu'en dites-vous ?? [smile17]  
Merci!!

Par **Camille**, le 19/11/2012 à 08:16

Bonjour,  
[citation]J'aimerais savoir qui assure aujourd'hui en France la protection de l'Etat de droit.  
Je pensais à l'ONU au niveau international bien sûr, et au conseil constitutionnel en France.  
[/citation]  
Protection [s]à quel niveau[/s] ?  
Le "ConsCons" est surtout là pour vérifier la conformité des lois à la Constitution. Est-ce le  
moyen, supposé unique, de "protéger l'état de droit" ?  
Etat de droit attaqué par qui ?

Vos questions, c'est parce que vous envisagez un coup d'état et vous vous renseignez ?  
[smile4]

Par **lezina**, le 21/11/2012 à 21:06

Bonsoir,

C'est l'ensemble des organes de l'Etat qui concoure à assurer les principes d'un Etat dit de  
droit. Il n'y'a pas de monopole possible en la matière: le concept d'état de droit n'est pas une  
branche d'une quelconque discipline: c'est une idéologie communément admise et défendue  
par le même biais.

Il est d'origine allemande (Rechtsstaat).

Bonne soirée

Par **Camille**, le **22/11/2012** à **08:03**

Bonjour,

Rappel : la question n'est pas de savoir ce qu'est l'Etat de droit, mais comment il se protège.  
A condition de définir l'attaquant...

[citation] c'est une idéologie communément admise [s]et défendue par le même  
biais[/s].[/citation]

Mais encore ?

Par **lezina**, le **23/11/2012** à **23:05**

Bonsoir,

Je pense avoir répondu à la question qui est, selon moi, comment il est protégé et NON  
comment il se protège.

Et, je pense très fermement que la définition de l'attaquant n'a aucune pertinence: le mode de  
protection ne s'en trouvera pas modifier pour autant.

C'est quoi ton apport ? Avant de poser des questions.

Bonne soirée.

Par **Camille**, le **24/11/2012** à **11:18**

Bonjour,

[citation]C'est quoi ton apport ? Avant de poser des questions.  
[/citation]

Aucun. Je cherche seulement à comprendre ce que vous avez écrit.

Et aussi à essayer de savoir si vous comprenez ce que vous avez écrit.

[citation]c'est une idéologie [s]communément admise[/s] et [s]défendue par le même  
biais[/s].[/citation]

Ce qui veut dire ? [smile17]

Par **lezina**, le **25/11/2012** à **00:09**

Bonjour,

T'es consciente que t'es incapable de mener une discussion, un temps soit peu intellectuelle,  
sans vexer ton interlocuteur ?

Je ne suis pas là pour un concours de clash, donc dis moi plutôt comment tu comprends ou  
"essaie de comprendre" ce que j'ai écrit, je te dirais ce que j'en pense et dans ce cas: on

serait entrain de discuter !

"Et aussi à essayer de savoir si vous comprenez ce que vous avez écrit": au moins vous avez dis que je l'ai écrit, essayez de faire pareil voir(même si vous ne comprenez pas vous aussi), on serait dans une discussion toujours.

Franchement, ça ne te dérange pas de poser des questions (avec des smileys très marrants, par ailleurs) sur ce que dis l'autre sans aucun apport à la base, aucun positionnement intellectuel ? J'avoue que ça expose beaucoup moins.

Et ça se dit "hors concours" avec de pareils arguments et questions de comptoir.

PS: Discutons sérieusement stp, je risque de ne plus vouloir me laisser insulter par de bas arguments.

Bonne soirée

Par **Newjurist**, le **25/11/2012** à **02:22**

Bonsoir !

[citation]Et ça se dit "hors concours" avec de pareils arguments et questions de comptoir.[/citation]

Diantre Lezina, calmez vous... Il ne se dit pas "Hors concours", c'est juste qu'il aide nos camarades juristes (très Stalinien comme expression)et de facto, de part le nombre d'interventions, il a obtenu la mention "Hors concours", tout comme j'ai eu "Juriste acharné" tout comme vous avez "Juriste".

Il essayait juste de comprendre votre pensée, très alambiquée par ailleurs. J'ai quelques difficultés moi aussi. Vous avez peut être juste, mais je ne vois pas trop où vous voulez en venir. Exprimez vous en des termes plus triviaux, peut être que ça éclaircira la conversation.

Plusieurs remarques annexes :

First of all,

[citation]T'es consciente[/citation]

L'accord du participe passé donne un indice intéressant sur le sexe (ne mentionnant pas les mensurations tout de même) de votre interlocuteur, n'hésitez pas à jeter un oeil.

Finally,

[citation]au moins vous avez dis que je l'ai écrit, essayez de faire pareil voir(même si vous ne comprenez pas vous aussi)[/citation]

N'hésitez pas non plus à rester dans le vouvoiement, la politesse ne mange pas de pain !

Par **lezina**, le **25/11/2012** à **11:45**

Bonjour,

Cher Newjurist lol la politesse ne mange pas le pain ? Cette phrase casse déjà la sincérité et la "politesse" supposée de votre note. Ressaisissez-vous, vous n'êtes pas encore son avocat, ça va peut être venir.

Le tutoiement est aussi un procédé de rapprochement et de convivialité. C'est comme ça que je le voyais: pas vous ?

Au fait, on a beau être juriste acharné ou hors concours, on a beau mettre 1 millions de coms, tant que nos interventions restent faiblement soutenables intellectuellement, faut pas s'en venter. Mais si ça appâte, c'est déjà ça.

Vous avez utilisé 2 ou 3 mots supposés savants dans une phrase sans faute et sur un site où plus de la moitié des intervenants sont de L1 et L2; Sérieusement, qui est alambique entre nous deux ? Bref !

Vous me trouvez trivial ? Vous n'avez peut être pas tort, faites un apport et indexez la partie de ma note qui ne vous va pas: on discuterait et j'accepterais toute remarque utile, j'suis là pour ça !

Et, vous auriez tout simplement pu comprendre que, comme beaucoup de personnes, quand j'entends Camille, je pense tout d'abord au sexe féminin donc vous n'aviez pas besoin de faire toute une phrase joliment écrite pour mettre cette absence d'accord supposée révélatrice de ma carence en...je ne sais quoi déjà ? Mdr

Enfin, j'aurais bien voulu que vous disiez un mot sur sa "j'Essais de SAVOIR si vous COMPRENEZ ce que vous avez écrit ", mais je demande un peu trop là peut être, Camille intervient tellement sur ce site que sa remarque désobligeante paraît brusquement plus acceptable que mes tutoiements.

En Résumé: Je cherche des personnes qui ne se CONTENTENT pas de dire "mais encore, qui veut dire ? Trivial, alambique ": 1) Ce sont des questions de celui qui veut tout simplement apprendre mais qui n'apporte rien (il faut alors être de bonne foi) ou 2) Des remarques de prof (sauf que je ne considère personne comme prof ici). Elles sont aussi partiales et improductives (en l'espèce).

Désolé d'avoir été long et merci de m'interpeller sur une vraie discussion la prochaine fois.

Excellente journée.

Par **Newjurist**, le **25/11/2012** à **18:43**

Re Lezina, sacré caractère...

Je ne voulais pas répondre, on est pas là pour faire un débat mais pour apporter des réponses.

[citation]Cher Newjurist lol la politesse ne mange pas le pain ? Cette phrase casse déjà la sincérité et la "politesse" supposée de votre note. Ressaisissez-vous, vous n'êtes pas encore son avocat, ça va peut être venir. [/citation]

Merci du conseil, moi qui pensais pouvoir le dire lors d'un plaidoyer.

[citation]Le tutoiement est aussi un procédé de rapprochement et de convivialité. C'est comme ça que je le voyais: pas vous ? [/citation]

Vrai. L'alternance des deux, un signe d'hésitation?

[citation]Au fait, on a beau être juriste acharné ou hors concours, on a beau mettre 1 millions de coms, tant que nos interventions restent faiblement soutenables intellectuellement, faut pas s'en vanter. Mais si ça appâte, c'est déjà ça. [/citation]

Vrai aussi, je n'ai jamais prétendu qu'avoir un "titre" était gage de bonnes interventions. N'interprétez pas. J'expliquais juste d'où cela venait. Mais vous devriez lire les réponses de Camille, elles sont très intéressantes.

[citation]Vous me trouvez trivial ?[/citation]

Faux. Je vous demande d'utiliser des termes plus triviaux et alors peut être nous pourrons plus facilement vous comprendre. N'interprétez pas.

[citation]Vous avez utilisé 2 ou 3 mots supposés savants dans une phrase sans faute et sur un site où plus de la moitié des intervenants sont de L1 et L2; Sérieusement, qui est alambique entre nous deux ? Bref ! [/citation]

Vous. Savez-vous ce qu'est un alambic?

[citation]Et, vous auriez tout simplement pu comprendre que, comme beaucoup de personnes, quand j'entends Camille, je pense tout d'abord au sexe féminin donc vous n'aviez pas besoin de faire toute une phrase joliment écrite pour mettre cette absence d'accord supposée révélatrice de ma carence en...je ne sais quoi déjà ? Mdr [/citation]

C'était une blague, ne prenez pas tout au premier degré.

[citation]Enfin, j'aurais bien voulu que vous disiez un mot sur sa "j'Essais de SAVOIR si vous COMPRENEZ ce que vous avez écrit ", mais je demande un peu trop là peut être, Camille intervient tellement sur ce site que sa remarque désobligeante paraît brusquement plus acceptable que mes tutoiements. [/citation]

En effet sa remarque est désobligeante, mais vous êtes vous posé la bonne question, i.e : N'étiez vous pas désobligeante avant ?

[citation]C'est quoi ton apport ? Avant de poser des questions. [/citation]

Ce qu'on cherche, c'est à développer un débat, donc à poser des questions quand l'incompréhension règne, pas la peine de se frustrer.

Bonne soirée à vous.

Ps : N'hésitez pas à lire la charte du Forum.

Par **lezina**, le **25/11/2012** à **21:38**

Bonsoir,

En effet sa remarque est désobligeante ??? : Il a fallu que j'en fasse la remarque pour que vous l'admettiez et pour le défendre, vous supposez que j'ai peut être été désobligeant avant ?? Pourtant, vous aviez tout le texte devant vous...cachez votre partialité svp, c'est plus amusant parce que je le chercherais !

A partir de quand ai-je été désobligeant ? On aurait dû me le dire, je m'en serais excusé tout de suite.

Les interventions de Camille sont intéressantes ? Je n'en doute pas une seule seconde, je ne me le permettrais pas. Voilà pourquoi je veux une vraie intervention, pas des questions simplistes sans soutien argumentaire.

Vous pensez pouvoir dire ce que j'ai dit lors d'un plaidoyer ? : L'entièreté de ma phrase n'est pas faite que de conseil mais de reproches de partie pris et d'impolitesse aussi. Présentez tout ça en votre faveur lors d'un plaidoyer, on y verrait du grand art !

Vrai, Faux: Abandonnez ce formalisme, je risque de vous prendre pour mon prof (je blague là, je ne vous prendrais jamais comme tel mdr).

Trivial: Significations: Grossier, vulgaire, banal, manque de distinction.Ex: Gestes/comportements triviaux. Etes-vous sûr de me vouloir trivial alors ? J'en perds mon latin (déjà que je ne le parle pas).

Alternance de TU et Vous: J'ai juste rectifié conformément à votre attachement au Vous "respectueux". Sinon hésitement par rapport à quoi ????? Faut vraiment le chercher ça !

Alambique: Je ne sais pas ce que ça veut dire ? Ce n'est pas mot "ovni", un simple dico aurait réglé cette carence si seulement elle était avérée.

Ah, vous aviez fait une blague concernant l'accord que vous disiez de "participe passé" révélateur du sexe...: Avouez, elle n'était pas drôle alors, sinon je ne permet jamais de rater une blague. Ce serait très dommage.

N'interprétez pas, n'interprétez pas: Vous serez cruel de ne pas me laisser cette possibilité sur un pareil site. Vous voulez peut être que je ne contredise pas non plus ? Faut pas abuser hein !

"Ce qu'on cherche, c'est à développer un débat, donc à poser des questions quand l'incompréhension règne, pas la peine de se frustrer": Je ne suis pas frustré,j'aurais pu l'être si

vous faisiez des apports assortis de questions bien pertinentes et propre à ébranler mes raisonnements. En plus, j'aurais aussi appris des choses mais...rien à faire depuis le temps que je veux débattre.

Merci pour votre conseil de relecture de la charte, je le ferais. Pensez à le faire aussi, c'est toujours utile.

Réssaissons nous, tous autant que nous sommes, nos énergies peuvent nous servir ailleurs je pense. Et là, je n'apprends RIEN DU TOUT donc...voici un sujet de circonstance: En cas d'atteinte à sa philosophie, l'Etat de droit se défend -t-il lui même ou est-il défendu ? En résulterait-il une conséquence réelle dans le résultat attendu ?

Bonne soirée.